

[Texte]

In terms of non-derogation, we also brought up that point. After patriation in 1982, I remember a letter coming from the Department of Justice saying that it was basically a given that when any legislation came forward, especially in a territory, it would make immediate reference to existing treaty and aboriginal rights. We are still a majority in our homeland. The question of title has never been clearly resolved. I just want to make certain that ought to be the practice.

• 1150

In terms of the caveat, what literally happened was when our people began to move from the land into communities some 30, 40 years ago—my father's generation—they were encouraged to move into settlements like Yellowknife, Fort Smith, Inuvik, and so on. When they did that, many of them began to get involved in the wage economy because the fur trade was collapsing after the Second World War—there was not much of a price for furs. Our children were encouraged to go to school. They were sent to residential schools. We were told that if we didn't send our children to school then we wouldn't be able to accept transfer payments, such as the old age pension or assistance through social development. So we moved into communities. And when we did that our young people become educated in a western way.

Some of these younger people, in the late 1950s and early 1960s, began to read the documents that were there. It was then that we found out that the federal government was actually saying that through treaty we extinguished our rights to our lands and resources and the ability to decide for ourselves. That was when we found out that the government actually interpreted the treaty to mean that we gave up our authority over our lands. So we began to organize, and part of the organization brought us into the courts to suggest that we have an interest. We filed a caveat, and the rest is history.

The way we look at this now is it's telling us that we can no longer file caveats. It's telling us that if Chief Beaulieu and his people, through treaty negotiations, go to the table and they want to protect some of their lands while they're negotiating, they can no longer do that. Because protecting their lands is viewed as a caveat in British law, therefore interim protection cannot go in place. Development goes forward. These guys are negotiating. They have a gun to their head. So why should we support something that says we can no longer file a caveat?

It would also suggest, if we cannot file a caveat, that we recognize that the federal or the territorial administration owns those lands. We would be entrenching the idea that it belongs to the federal government, and we can't do that.

The Chairman: I move to Mr. Taylor, who has a question.

[Traduction]

Pour ce qui a trait à l'article non dérogoire, c'est quelque chose que nous avons nous aussi soulevé. Je me souviens que, après la canadienisation de la Constitution en 1982, nous avons reçu du ministère de la Justice une lettre nous informant qu'il était pratiquement établi que lorsqu'une loi serait présentée, surtout pour un territoire, elle ferait immédiatement référence aux droits des autochtones et aux droits conférés par les traités. Nous sommes encore majoritaires dans nos terres traditionnelles. La question du titre n'a jamais été vraiment réglée. Je veux simplement m'assurer que telle est bien la pratique envisagée.

En ce qui concerne l'opposition, ce qui s'est en fait produit lorsque nos gens ont commencé à abandonner le territoire pour se regrouper dans des collectivités, il y a 30 ou 40 ans... ce qui appartenait à la génération de mon père... on les a encouragé à s'installer dans des localités telles que Yellowknife, Fort Smith, Inuvik, etc. Lorsqu'ils l'ont fait, beaucoup d'entre eux ont commencé à participer à l'économie basée sur les salaires parce que le commerce de la fourrure s'était effondré après la Seconde Guerre mondiale... les fourrures se vendaient à très bas prix. On a encouragé nos enfants à aller à l'école. On les a envoyé dans des pensionnats. On nous a dit que si nous n'envoyions pas nos enfants à l'école, les paiements de transfert tels que la pension de vieillesse ou l'aide dans le cadre du développement social, nous seraient refusés. Nous nous sommes donc installés dans ces communautés, si bien que nos jeunes ont commencé à recevoir une éducation de type occidental.

Certains de ces jeunes, à la fin des années cinquante et au début des années soixante, ont commencé à lire les documents historiques. C'est alors que nous avons découvert que le gouvernement fédéral prétendait qu'en signant le traité, nous avions renoncé à nos droits, à nos terres et à nos ressources ainsi qu'à notre autonomie. C'est alors que nous avons aussi découvert que, selon l'interprétation du gouvernement, le traité signifiait que nous renoncions à toute autorité sur nos terres. Nous avons donc commencé à nous organiser, ce qui nous a amené à intervenir devant les tribunaux pour faire valoir nos intérêts. Nous avons fait opposition; on connaît la suite.

Si nous comprenons bien les choses, nous ne pouvons plus faire opposition. Cela signifie que si le chef Beaulieu et ses gens essaient de protéger certaines de leurs terres dans le cadre des négociations relatives au traité, cette option leur est refusée. En effet, la protection de leurs terres est considérée comme une opposition en droits britanniques, et une protection provisoire n'est plus possible. La mise en valeur des terres se poursuit. Il négocie donc avec un revolver dans le dos. Pourquoi donnerions-nous notre appui à quelque chose qui nous interdit de faire opposition?

Cela signifie également que, si nous ne pouvons pas faire opposition, nous admettons que l'administration fédérale ou territoriale est propriétaire de ces terres. Nous établirions ainsi en droit l'idée qu'elles appartiennent au gouvernement fédéral; cela, nous ne pouvons pas le faire.

Le président: Je vais donner la parole à M. Taylor, qui a une question à poser.